



DESCRIPPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES  
POUR LES ZONES NON INTERCONNECTÉES  
01/07/2025

CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE OUVERTS A TOUT PUBLIC A DESTINATION DES STATIONS-SERVICES INDEPENDANTES	
<b>CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES</b>		
Puissance de recharge autorisée	Entre 3,7 et 22 Kw Limitée à 11 kW en cas de signal EDF-SEI défavorable	Entre 23 et 25 kW Limitée à 11 kW en cas de signal EDF-SEI défavorable
Types de prises éligibles	T2 ou T2S en AC selon le cas applicable(1) Combo 2 en DC	
Exigences de connectique par point de recharge et par station		A minima un connecteur combo 2 par point de recharge strictement supérieur à 22 kW
Raccordement au réseau	Raccordement direct ou indirect au réseau électrique de distribution obligatoire	
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Obligatoire	
Qualification de l'installateur	Obligatoire par le decret IRVE de janvier 2017 pour toute installation > 3,7 KW	
Système d'identification usager(2)	Obligatoire	
Système de pilotage énergétique intégrant le signal EDF-SEI(3)	Obligatoire	
Système de supervision	Obligatoire	
Connexion Interopérabilité	Certificat Gireve ou Hsubject obligatoire	
Déclaration des données géographiques des points de recharge	Enregistrement des données statiques par point de recharge obligatoire sur data.gouv	
Collecte des données de recharge	Obligatoire via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité	

(1) Selon les termes de la norme électrique NFC 15-100.

(2) Lecteur de badge sans contact compatible a minima avec la spécification technique CEN/TS/16794.

(3) Capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.